

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'Ami de la Religion et de la Patrie.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, LITTÉRAIRE, POLITIQUE, ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

Vol. I.

QUÉBEC, 7 JANVIER, 1848.

No. 4.

Études Historiques.

DE L'ORIGINE DES RICHESSES DU CLERGE AU MOYEN-ÂGE, ET DE LEUR EMPLOI.

ARTICLE DEUXIÈME.

L'origine des biens du clergé et leur emploi fourniraient de belles pages en l'honneur de l'épiscopat, si l'on savait faire de sérieuses recherches à ce sujet. La première richesse de l'Église, au moyen-âge, réside dans les donations intéressées des souverains, comme nous l'avons démontré. La seconde n'est pas moins honorable : elle a pour principe la charité, cette vertu par excellence, sans laquelle les autres vertus ne sont rien. La charité des évêques était devenue en quelque sorte proverbiale au moyen-âge. Elle avait eu lieu de s'exercer pendant les fréquentes invasions des barbares ; car tout avait été ruiné et renversé. Les familles les plus opulentes se trouvaient sans ressource ; les pauvres gémissaient dans la plus profonde misère ; tous étaient dans la consternation, entièrement découragés ; les évêques seuls et leur clergé ne se décourageaient pas.

Après avoir soumis les barbares aux lois de l'Évangile, ils cherchèrent à remédier aux maux de la patrie ; tout était à faire : les évêques firent tout. Ils rédigèrent des lois pour les nouveaux conquérants, et leur donnèrent ainsi des principes de droit et de justice. Si quelques bandes parcouraient encore le pays, ils traitaient avec eux, et cherchaient à les fixer dans quelques parties du royaume et à leur inspirer le goût du travail. "Une bande de guerriers errants, dit M. Guizot, venait-elle assiéger une ville ou dévaster une contrée, tantôt l'évêque paraissait seul sur les ramparts revêtu des ornements pontificaux, et après avoir étonné les barbares par son tranquille courage, il traitait avec eux de leur retraite ; tantôt il faisait construire dans son diocèse une espèce de fort où se réfugiaient les habitants des campagnes, quand on pouvait craindre que l'assile des églises même ne fut pas respecté. Une querelle s'élevait-elle entre le roi et les laïques, les évêques servaient de médiateurs. De jour en jour, leur activité s'ouvrait quelque carrière nouvelle et leur pouvoir recevait quelque nouvelle sanction." (*Essai sur l'Histoire*, p. 166.)

Mais il ne suffisait pas de désarmer les barbares, il fallait secourir les malheureux : c'est ce qu'ils firent avec un zèle qui leur acquit une grande réputation. Leur charité était sans bornes ; ils couraient partout où il y avait une misère à soulager. Leur activité et leur désintéressement les firent bientôt regarder non-seulement comme les protecteurs des pauvres, mais encore comme les soutiens de l'État. Les

barbares eux-mêmes, touchés d'un si bel exemple, versèrent d'abondantes aumônes entre leurs mains ; d'autres leur firent des legs considérables, et attachèrent de grandes richesses à leurs églises, ne croyant pouvoir trop donner à ceux qui faisaient un si bel usage de leurs biens. Ainsi la charité devint une seconde cause des richesses du clergé.

Une troisième cause est la recommandation, dont l'usage est peu connu aujourd'hui, quoiqu'il fût fréquent au moyen-âge. Par cet acte, qui nous est attesté par une foule de monuments, entre autres par les *Formules* de Marculfe, on recommandait sa propriété à un seigneur plus puissant, pour s'assurer sa protection, et pour jouir tranquillement de ses propres biens. Le propriétaire d'un domaine, tenant en main une touffe de gazon ou un rameau, se présentait devant l'évêque ou l'abbé, devant le seigneur ou le roi, lui cédait sa propriété libre, et la recevait aussitôt, à titre de bénéfice, avec faculté d'en jouir, de la transmettre à ses descendants ou à qui il voudrait. Dans ce nouvel état, il possédait un protecteur, un patron qui le défendait, au besoin, contre les envahisseurs, sans avoir rien perdu de sa propriété, sinon une légère redevance qu'il payait à son nouveau suzerain.

Les évêques et les abbés des monastères recevaient plus fréquemment ces sortes de recommandations, parce qu'ils étaient plus scrupuleux observateurs des traités, et qu'ils étaient plus généreux envers les familles qui s'étaient recommandées. Cet usage contribua puissamment à enrichir les églises et les monastères ; car, outre la redevance qu'on payait en vertu du traité, l'Église recueillait les successions des propriétaires morts sans enfants ou sans dispositions testamentaires. Il faut convenir que si cet usage enrichit le clergé, il ne l'honora pas moins, puisqu'il reposait sur la confiance qu'il savait inspirer, et il faut ajouter qu'il n'en abusa jamais.

Telle est l'origine des biens du clergé ; les hommes qui connaissent l'histoire, et qui savent réfléchir, ne peuvent nier qu'elle fait le plus grand honneur à l'épiscopat. Les fidèles donnaient abondamment aux évêques, parce qu'ils voyaient en eux des pasteurs désintéressés, qui se vouaient au soulagement des pauvres. Les hommes libres mettaient leurs biens sous leur protection, pour s'en assurer la paisible jouissance. Les souverains trouvant en eux des vassaux fidèles, dévoués à l'ordre public, et de sages gouverneurs, leur donnaient de grandes richesses territoriales. Ces motifs, qu'on a si souvent défigurés, sont attestés par tous les monuments du moyen-âge.

Mais ce qui est encore plus honorable pour l'Église, c'est l'usage qu'elle a fait de ses biens, usage qui a rendu les évêques et les abbés si chers au peuple. Les évêques, pénétrés du principe que ce qui vient

de l'autel doit retourner à l'autel, ont fait le plus noble usage des biens ecclésiastiques. Une grande partie de leurs ressources était consacrée au soulagement de la veuve et de l'orphelin, à l'érection des écoles, à la propagation de la foi, à des monuments publics ; car les beaux édifices gothiques qui font l'ornement de nos villes, et qui, par leur construction hardie, excitent l'admiration de l'architecte, sont, pour la plupart, l'ouvrage des évêques. La défense de la patrie n'était point oubliée : les évêques levaient des soldats en temps de guerre, fournissaient des subsides à l'armée et suscitaient des obstacles à l'ennemi par des fortifications et des châteaux-forts, dont plusieurs points de la France nous fournissent encore des vestiges.

Voilà l'usage que l'Église a fait de ses biens ; elle peut se présenter avec fierté et rendre ses comptes : en les examinant, on y trouverait des myriades de pauvres que les évêques ont secourus et nourris dans les temps de famine et de détresse, des hôpitaux, des ponts, des routes, des temples et des ramparts qu'ils ont construits, des terres qu'ils ont cédées à des hommes libres, des encouragements donnés aux arts, aux lettres et à l'agriculture ; nous y trouverions mille autres monuments, fruits de leur zèle, de leur activité et de leur sage économie.

Mais il faut le dire, nos historiens modernes n'ont pas toujours su apprécier ces monuments ; ils ont été moins justes que les peuples du moyen-âge qu'ils nous ont habitués à nommer barbares. Souvent ils ont noirci des évêques qui étaient proclamés les bienfaiteurs de leur époque. Ils ont voulu les mieux connaître que leurs contemporains, parmi lesquels ils étaient si honorés, mieux que les historiens du temps qui ont écrit leur vie, mieux que les empereurs qui avaient une si grande confiance en eux, et qui rendaient un si juste tribut d'éloges à leur talent et à leurs vertus. Sans doute il y a eu des évêques avarés, comme il y a eu des prodiges qui ont oublié leurs importants devoirs ; mais ils font exception dans l'histoire générale de l'Église : la plupart étaient humbles, charitables, pénétrés du principe de saint Augustin et tenant son langage. "Si nous sommes pauvres, disait ce grand évêque, ces biens nous appartiennent comme aux autres pauvres ; mais si nous avons le suffisant, ces biens ne sont point à nous, mais aux pauvres. Nous en avons l'administration, non la propriété, qui serait entre nos mains une horrible usurpation."

L'ABBE JAGER.



Littérature.

L'ANTE-CHRIST.

II.

Le vieillard, qui, la veille, avait été pour Arnold, Eugène et le pauvre pêcheur l'instrument visible de la pensée providentielle, revenait encore à Charenton, et, toujours actif, infatigable, poursuivait, à travers les mêmes difficultés, l'étroit sentier que, dans le précédent chapitre, nous l'avons vu prendre, pour arriver à la cabane et porter à l'indigence les secours de la charité et les consolations de l'espérance évangélique. Comme la veille, le ciel était obscur, le sol humide et glissant, mais la pluie avait cessé, et le vent du nord, qui soufflait plus impétueux, commençait à chasser vers la Seine les eaux débordées. L'inconnu pouvait donc marcher avec plus d'assurance. Son front reflétait l'expression d'une joie intime, que sans doute il avait hâte de faire partager au pêcheur; car, dès que l'humble chaumière lui apparut, un doux sourire éclaira son visage, ses pas redoublèrent de vitesse, et ses regards, tendus sur un seul point, n'aperçurent pas les deux artistes qui, assis de l'autre côté de la Marne, le reconnurent d'abord, mais se firent un scrupule de troubler sa préoccupation.

—Voilà,—dit Arnold à son ami,—ce que nous n'atteindrons jamais avec des sons et des couleurs. Que sont devant Dieu nos efforts, et en quoi peuvent-ils servir l'humanité? Par les sens, nous parviendrons tout au plus à charmer les yeux et les oreilles, peut-être à faire surgir dans l'âme une noble inspiration; mais combien notre grandeur est petite, combien notre gloire méprisable, comparées aux actes héroïques qui remplissent la vie de ce prêtre sublime.

—Oui,—répondit Eugène,—cet homme est vraiment, sur la terre, l'incarnation de la vertu divine. Il n'y a rien de beau, il n'y a rien de grand, dont il ne soit le type le plus accompli. J'avais souvent entendu sa parole sans rien sentir en moi que de l'admiration; mais hier, quand j'ai contemplé de près sa figure, quand j'ai ressenti au contact de sa main, Arnold, je me suis à l'instant, et comme par un miracle, cru renouvelé pour une existence plus pure et plus haute. Le moment où je le vis paraître était terrible et solennel; j'avais invoqué Dieu, qui semblait ne pas répondre, et, insensé que j'étais! poussé par le désespoir qu'entraîne la misère, j'allais m'affranchir par la mort; ce prêtre était devant moi! Il savait mes plus secrètes pensées, il avait lu jusqu'au fond de mon âme, il me disait: Vivez et glorifiez, par vos travaux, celui que la douleur n'appellera jamais en vain.

Arnold serra fortement la main d'Eugène et garda quelque temps le silence. Le jeune peintre, de son côté, trop ému pour poursuivre, laissait tomber à la face du ciel des larmes de repentir et de reconnaissance. Arnold reprit enfin:

—Ce que tu viens de me dire, Eugène, ajoute, s'il est possible, aux sentiments de gratitude immortelle que j'ai voués à cet homme, mon bienfaiteur aussi; mais, de sa part, rien de prodigieux ne m'étonne, alors

qu'il s'agit de découvrir une infortune et de la soulager. Je le connais depuis que je suis au monde, et je ne me souviens pas d'avoir passé avec lui un jour sans apprendre quelque admirable dévouement qu'il s'efforçait de me cacher. Je l'ai vu obligé de quitter des contrées pour se soustraire aux bénédictions des malheureux qui l'accoutaient en triomphe. Je l'ai entendu parler du haut des chaires, et le lendemain il ne suffisait pas à entendre les pénitents qui revenaient à Dieu. Les savants l'écoutent comme leur maître, les ignorants vantent sa douceur et sa condescendance. Les enfants se jouent avec lui, et ne peuvent comprendre son allégresse et sa naïveté. Il n'est pas sous le ciel une larme qu'il ne veuille essuyer, pas une souffrance dont il ne soit prêt à revendiquer sa part. Tous l'admirent, et pas un ne le connaît. Nul ne peut dire où il puise les trésors qu'il épanche sur les pauvres, comment il parvient à deviner les peines les plus intérieures, quelle force il trouve à opposer aux injustices, et par quel ascendant il étouffe les haines et réconcilie les inimitiés. Oui, ce prêtre est le complément de toutes les vertus chrétiennes; il est l'exemple et la lumière, et il n'est descendu parmi nous que pour rendre témoignage à Dieu, secourir les afflictions humaines, et rappeler aux temps mauvais quel fut l'enthousiasme de la foi et l'ardeur de la charité, aux plus beaux jours du christianisme naissant.

Pendant que les deux jeunes gens parlaient ainsi et que le vieillard continuait à marcher, trois hommes, à l'aspect hideux et sinistre, étaient atablés dans un petit cabaret, situé à l'angle d'une rue étroite qui descend à la rivière. Pour arriver à la cabane du pêcheur malade, il fallait que le prêtre passât devant eux. Or, tandis qu'il avançait, l'un des trois, penché à la fenêtre, dit, après avoir exploré la route d'un coup d'œil:

—C'est bien lui! attention! toi, Goulard, du côté de Charenton, et toi, Bodin, du côté de Paris. Moi, je vais à sa rencontre; si vous entendez le moindre bruit, vous sifflez, et ce sera partie remise; dans l'autre cas, vous savez ce qu'il y a à faire, et vous n'avez pas besoin qu'on vous répète trente-six fois la même chose.

—Dis-donc, Mouflet,—interrompit Bodin, en s'adressant à celui qui venait de parler,—vois-tu là-bas dans les saules, deux bourgeois qui pourront bien nuire à nos affaires?

—Diable!—s'écria Mouflet,—c'est gênant: mais,—reprit-il, après un instant de réflexion,—il y a la Marne entre eux et nous, et s'ils orient, personne n'aura le temps d'arriver avant le coup. Après, nous filons sur la droite, chacun isolément, et nous nous retrouvons ce soir, à huit heures, aux buttes Saint-Chaumont, où je vous donnerai votre part de l'argent promis.

—Toute réflexion faite,—reprit Bodin,—je veux un à-compte, ou bonsoir! je n'ai pas envie de risquer les galères pour si peu, et sans rien tenir d'avance encore!

—Mais, brigands que vous êtes!—hurra Mouflet qui paraissait leur chef,—une fois que vous tiendrez les espèces, vous n'agirez plus. Je vous connais, canaille! et je n'ai pas oublié l'affaire de la rue Gaillon, où

vous m'avez planté là, en face de la garde. Rien d'avance, c'est convenu; et d'ailleurs, ma poche est vide.

Goulard, qui n'avait pas encore ouvert la bouche, se rapprocha de ses deux compagnons, et les prenant l'un et l'autre par le bras:

—Il y a encore—dit-il—moyen de s'entendre avant la chose. Toi, Bodin, je sais que tu es honnête envers les camarades, et que tu ne voudrais pas faire tort d'une centime; mais, toi, Mouflet, tu es sujet à caution, c'est connu, et je veux des preuves, tu comprends! dix francs tout de suite à partager entre Bodin et moi, ou nous te laissons là; choisis! si tu donnes les dix francs, je tape, et si Bodin recule, je me charge de lui. C'est dit; veux-tu?

Celui qui venait de s'exprimer ainsi était un gaillard de force à mettre en pièces ses deux camarades, et la manière dont il les regardait en cet instant n'était rien moins que rassurante. Bodin pâlit et trembla, Mouflet rougit, et frappant la table de la lame de son couteau:

—J'étais sûr,—ajouta-t-il, que vous me laisseriez dans l'embarras! Au reste, je peux vous donner les dix francs; les voilà, mais ne demandez pas davantage, gredins, c'est tout ce qui me reste....

—De l'argent que tu nous as volé sur la somme à partager,—continua, Goulard, dont les yeux de dogue s'allumèrent d'un éclat farouche entre les touffes épaisses d'une énorme chevelure rousse rabattue sur le front.

—Sois tranquille, nous réglerons tout cela aux buttes Saint-Chaumont ou ailleurs.—ajouta, en grinçant des dents, Bodin, petit homme maigre et grêle, mais dont les membres agiles et nerveux devaient acquiescer dans l'action une souplesse de chat sauvage.

Mouflet offrait à l'extérieur le type grimaire de l'ouvrier parisien: les cheveux bruns et longs, les yeux vifs, le teint naturellement pâle, mais coloré par la boisson, l'air goguenard et défilant. Après avoir jeté un regard rapide sur ses compagnons, il se leva, et avec une expression résolue:

—Une fois, deux fois, voulez-vous? et sommes-nous prêts?—demanda-t-il en se dirigeant vers la porte.

—Oui,—répondirent énergiquement les deux autres, et tous les trois sortirent.

—Bonne chance!—leur cria une affreuse vieille, accroupie sur le seuil du cabaret, et à laquelle aucun d'eux ne daigna répondre.

Goulard fit quelques pas vers Charenton, Bodin se dirigea du côté opposé, Mouflet qui les observait attentivement les vit s'arrêter; alors il se mit en marche, mais lentement, et en ayant soin de contre-faire les oscillations d'un homme aviné.

—Toujours les deux bourgeois de là-bas!—murmura-t-il en passant près de Bodin, auquel il désigna Arnold et Eugène, assis sur la rive opposée.

—Laisse-donc!—répliqua Bodin en haussant les épaules,—ils ne se jetteront pas à l'eau pour le secourir. Mais,—reprit-il tout à coup,—dis donc, Mouflet, il y a un bateau à leurs pieds.

—Imbécile!—répondit Mouflet,—est-ce qu'ils arriveraient à temps?

—Non, car j'ai la main prompte,—leur

dit Goulard qui s'était un peu rapproché, — je m'entends à plumer les corbeaux, et vous allez juger de la manière dont je leur casse le bec.

Un gros rire accueillit cette facétie triviale, et Mousfet, entonnant une chanson bachique, continua à s'avancer à la rencontre du vieillard.

— Prenez garde, — lui cria celui-ci, le prenant pour un ivrogne, — vous allez droit à la rivière, mon brave homme; vous n'êtes pas en état de retourner à Paris; appuyez vous sur mon bras, car vous allez tomber dans l'eau, la tête la première.

En parlant ainsi, le vieux tendait la main à Mousfet qui le repoussa rudement, et se jeta lui-même par terre, en criant au secours. Aussitôt les deux autres bandits s'élançèrent sur le prêtre, qui, ne s'attendant pas à cette brusque attaque, fut terrassé. Goulard saisit un caillou aigu dont il frappa le front du vieillard, et voyant le sang jaillir, s'écria avec un éclat de rire infernal.

— Voilà comme on s'y prend pour les étourdir; faut-il le plumer, Mousfet?

— Non, — dit celui-ci, — jouons des jambes, et à huit heures aux buttes Saint-Chaumont.

— Plus vite, Bodin, — ajouta Goulard, — les deux bourgeois sont dans le bateau où ils crient comme des possédés.

Les trois hommes disparurent à l'angle d'une muraille, l'instant où Arnold et Eugène, auxquels l'indignation et la douleur donnaient des forces surnaturelles, venaient d'aborder.

Ils bondirent vers le prêtre, qui restait étendu dans la vase, et semblait expirant. Arnold, les yeux pleins de larmes, ne trouva d'abord aucune parole pour exprimer son désespoir. Il serrait le vieillard dans ses bras et cherchait à le rappeler à la vie. Eugène s'élança à la poursuite des trois scélérats et ne put les atteindre. Bientôt les cris des jeunes gens attirèrent quelques personnes en cet endroit désert. Eugène partit immédiatement pour dénoncer le crime à la justice, et Arnold, soutenant la tête au vieillard, avec l'aide de deux femmes qui étaient accourues, le porta dans la plus proche habitation, qui se trouvait être celle du pécheur.

Depuis la veille, un heureux changement s'était opéré dans cette demeure. Avec l'aisance et l'espoir, les forces avaient commencé à revenir au malade. Le médecin venait de lui permettre de se lever; et devant un grand feu qui pétillait dans la cheminée rustique, toute la famille se réjouissait, et la vieille mère, le pécheur, les deux jumeaux, ramenés à de douces et consolantes impressions, sentaient, pour la première fois depuis longtemps, le calme dans leurs âmes et le bien-être autour d'eux.

— Mère, — disait le malade, — crois-tu vraiment qu'un jour nous puissions revoir Henriette au milieu de nous, et nous livrer au bonheur, sans mélange d'aucune pensée importune?

— Je le crois, — répondit-elle, — puisqu'il a dit: Je vous la rendrai.

— Mais il peut avoir parlé ainsi de peur de m'affliger. Il a voulu sans doute, pour hâter ma guérison, me donner une espérance qu'il ne pourra réaliser ensuite.

— Ne dis pas cela, Bertrand; tu sais que l'homme de Dieu connaît des choses que tout le monde ignore. Il est possible qu'il sache ce qu'est devenue ta femme, et qu'il ne veuille rien dire à cet égard, jusqu'au moment où il pourra s'expliquer tout à fait. D'ailleurs, il n'est pas naturel qu'une femme si douce, si bonne, si sage et si rangée ait ainsi disparu tout-à-coup sans quelque circonstance mystérieuse que le saint connaît sans doute, et sur laquelle il s'expliquera quand l'heure sera venue.

Bertrand poussa un soupir, leva les yeux au ciel, et dit à sa mère:

— Le jour où Henriette me sera rendue, je n'aurai besoin ni de médecins, ni de remèdes, et après avoir été à l'église rendre grâce à Dieu, je reprendrai mon travail.

— Que le bon Dieu t'entende et t'exauce, et qu'il prenne pitié de tes deux petits enfants, des anges du paradis qui n'ont encore rien connu en ce monde que les privations et la misère!

En achevant ces paroles, la mère de Bertrand prit les jumeaux sur ses genoux. Leur père les embrassa l'un et l'autre, et les pauvres petits répondirent par leurs doux sourires et leurs plus gracieuses caresses.

En cet instant, un coup violent ébranla la porte. La vieille femme tressaillit, posa les enfants à terre et courut ouvrir. Elle recula et se sentit défaillir à la vue du vieillard blessé.

— Madame, — lui dit, d'une voix hale-tante et oppressée, Arnold qui ne la connaissait point, — un crime vient d'être commis devant votre maison; permettez-moi de déposer ici la victime pour lui donner les premiers secours; je paierai tout ce qui sera nécessaire.

Au lieu de lui répondre, la pauvre femme fondait en larmes.

— Qu'est-ce donc? cria Bertrand, — en s'efforçant de se lever. Il aperçut le visage du prêtre et retomba évanoui.

Un médecin, appelé par une des personnes qu'avaient attirés les cris d'Arnold, arriva en cet instant. Il fit déposer le blessé sur un matelas, sonda la plaie, et assura qu'il y avait beaucoup d'espoir. Peu après, le vieillard euvrit les yeux, et, joignant les mains, dit d'une voix faible et douce:

— Mon Dieu, pardonnez-leur!

— Silence! — s'écria le médecin, — si vous parlez, je ne réponds de rien; et le moins qui puisse arriver serait un épanchement au cerveau.

En parlant ainsi, le docteur se démenait et paraissait singulièrement agité et inquiet.

— Il faut cependant que je parle, — poursuivait le vieillard avec effort; — Bertrand, où est votre mère?

— Me voici, — répondit la vieille femme en s'approchant tremblante, — ne vous tourmentez pas ainsi, nous vous soignerons, et, comme le dit monsieur le docteur, votre blessure n'est pas grave.

— Il ne s'agit pas de cela, — interrompit le vieillard, — Henriette...

— Silence! encore une fois Monsieur! Vous voulez donc vous tuer? — vociféra le médecin en mettant la main sur la bouche du prêtre.

Mais, monsieur, — répliqua celui-ci, —

j'ai des devoirs à remplir, envers cette femme, un devoir plus précieux pour moi que l'existence.

— Vous parlerez tout à l'heure; donnez-moi seulement cinq minutes, le temps de poser l'appareil; mais d'abord il faut boire ceci, — continua le médecin qui présenta au blessé une tasse remplie d'eau, où il semblait avoir mêlé quelques préparations extraites des drogues que contenait ses fioles éparées sur la table.

Le vieillard, visiblement contristé du délai qu'on lui imposait, baissa la tête et se résigna. Il but d'une haleine ce que lui présenta le docteur, porta la main à son front, puis laissa tomber sa tête, et céda, malgré lui, à un profond sommeil, pendant lequel le nom d'Henriette sortit plusieurs fois de ses lèvres.

Le médecin se retira en assurant qu'il reviendrait avant la fin du jour. Bertrand refusa de se coucher, et veilla lui-même sur son bienfaiteur. Arnold s'assit en silence aux pieds du vieux prêtre, et plongé dans une rêverie douloureuse, oublia du moins en apparence, les titres et les lieux qui l'entouraient. La vieille femme, l'oreille attentive et les yeux fixés sur le blessé, épia jusqu'aux plus légères contractions de son visage. Deux heures se passèrent ainsi. Eugène suivi d'un officier de justice, reparut enfin. Alors on voulut dresser une enquête; les deux jeunes gens déclarèrent ce qu'ils avaient vu: on interrogea la femme qui tenait le cabaret d'où étaient sortis les meurtriers; elle déclara ne pas connaître ces hommes et ajouta, que, sans doute, le prêtre avait excité leur colère en leur adressant sur l'ivresse quelque sermon intempestif. Cette version fut admise, comme très-probable, par le représentant de l'autorité, qui s'éloigna en disant que la justice aviserait.

Cependant le sommeil du vieillard se prolongeait; le docteur ne revenait point; Arnold et Eugène conjurèrent quelques inquiétudes, et voulurent savoir quel était ce médecin. Il se trouva que personne ne le connaissait, qu'il l'avait trouvé par hasard sur le chemin, et avait offert de lui-même ses services.

— Ceci devient intolérable, — dit Arnold à Eugène, — il faut absolument chercher un autre médecin, et d'abord réveiller notre père.

Eugène partagea l'opinion de son ami, et tous deux s'efforcèrent d'éveiller le prêtre, ce qui leur fut impossible.

— Il y a là quelque trahison infâme! — s'écria Arnold exaspéré. — Eugène, portons-le jusqu'à ce bateau et retournons à Paris, puisqu'ici l'enfer se ligue contre nous.

— Messieurs, qu'allez-vous faire? — demanda Bertrand effrayé, — vous ne savez donc pas à quoi vous l'exposez?

— Je sais, — dit Arnold, — que mes idées se confondent; les réalités s'effacent et les visions reviennent. Eugène! Eugène! si je suis abusé par un songe, si le délire a bouleversé mes sens, si une hallucination me fait voir et toucher ce que ma raison ne peut expliquer, frère, par pitié, désabuse-moi et ne crains pas de m'affliger en me montrant la vérité; car ce cauchemar est horrible! Dis-moi, sommes-nous bien ici dans une chaumière? avouons-nous, tous

les deux, vu, en plein jour et aux portes de Paris, notre père tomber sous les coups d'un assassin, et le voyons-nous maintenant plongé dans un sommeil que ni mes cris ni mes prières ne peuvent interrompre ?

— Tout cela est ainsi, Arnold, et, pas plus que toi, je ne puis humainement expliquer les effrayants mystères dont nous sommes témoins. Que faire ? à qui s'adresser ? Mon Dieu, inspirez-nous !

— Vous l'avez dit, — s'écria le pêcheur à son tour, — adressons-nous au Ciel, et soyez persuadés qu'il nous exaucera.

Et aussitôt, cet homme simple, mais grand par sa foi naïve, se mit à genoux malgré sa faiblesse ; sa mère et les deux jeunes gens l'imitèrent.

Arnold récita, d'une voix forte et vibrante, la sublime *Oraison dominicale*, dont toutes les paroles s'appliquaient si merveilleusement à la circonstance ; et à peine chacun eut-il répondu : *Ainsi soit-il*, que la porte s'ouvrit, et que le médecin qui, par les soins du prêtre, visitait le pêcheur, entra dans la cabane ; on lui expliqua rapidement ce qui s'était passé ; il examina le poulx du malade, puis les gouttes restées au fond du vase dans lequel le vieillard avait bu, et, pâle de terreur, s'écria :

— Mes amis, votre père est empoisonné ! Un douloureux sanglot éclata de toute part.

— Rassurez-vous, — dit-il, — vous qui venez d'invoquer un Dieu dont la miséricorde est infinie et le pouvoir sans bornes !

Jules de TOURNEFORT.

(A continuer.)

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.

QUÉBEC, 7 JANV. 1848.

SUISSE.

— Nous attendions avec impatience des détails plus amples sur ce pays. Nous avions lu, il est vrai, les correspondances parisiennes du *Canadien* et du *Journal de Québec*. Le Correspondant du *Canadien*, d'ordinaire assez prolixe, ne donne point de détails sur les suites de l'occupation de Fribourg par l'armée fédérale. Le correspondant du *Journal* s'étend au contraire, longuement sur cette prise de possession. Comme ces correspondances sont toutes deux datées du 30 novembre, nous ne savions comment expliquer cet antagonisme entre deux personnes qui, au moment où elles écrivaient, étaient depuis plusieurs jours, parfaitement au fait des affaires de la Suisse. Quoiqu'il en soit, les journaux que nous avons reçus confirment pleinement les détails rapportés par l'estimable et spirituel correspondant *Atticus* ; nous nous hâtons d'en faire part à nos lecteurs, persuadé que nous sommes, qu'ils les attendent avec anxiété.

— Nous empruntons les détails qui suivent à l'*Ami de la Religion*.

D'après les nouvelles du 10 novembre au soir, l'armée radicale n'avait encore rien

entrepris d'important. Cette armée est composée de 28 mille hommes ; elle a au moins 100 bouches à feu. Les milices fribourgeoises ne sont guère que le quart de ce chiffre là (7,000) ; mais avec la *Landwehr* et le *Landsturm*, les forces des cantons catholiques doivent s'élever de 15 à 20,000 soldats.

Un combat sanglant a eu lieu le 13, dans l'après midi, en avant de Fribourg. La ville a demandé une suspension d'armes de 12 heures pour délibérer. Fribourg a capitulé le même jour et voici les articles de la capitulation :

ART. 1.—Le gouvernement fribourgeois prend l'engagement formel de renoncer absolument à l'alliance de Sonderbund.

ART. 2.—Les troupes fédérales prendront possession de la ville de Fribourg dans la journée.

ART. 3.—La ville leur fournira le logement et la subsistance nécessaires d'après les règlements fédéraux.

ART. 4.—Le gouvernement de Fribourg licenciera immédiatement ses troupes. Le *Landsturm* sera désarmé, et ses armes seront déposées à l'arsenal.

ART. 5.—Les troupes fédérales garantiront la sûreté des personnes et des propriétés des fribourgeois, et prêteront main-forte aux autorités constituées pour le maintien de l'ordre public.

Cette capitulation ayant été ratifiée par la diète fédérale, 14,000 soldats de l'armée radicale occuperont la ville de Fribourg qui n'a que 9,000 âmes. A peine fut elle occupée par les radicaux, que nul ne se souvint de la capitulation. Les désordres les plus scandaleux furent commis dans les églises. Les chaires, les autels y devenaient le théâtre de scènes grotesques. La chancellerie de l'état a été pillée, la cathédrale aussi, et les vases et candelabres d'argent ont été volés. Des soldats ivres envahissaient les églises et affublés des habits sacerdotaux, ils dansaient et chantaient la *Marseillaise*. Toutes les profanations imaginables ont été commises. Un prêtre a été massacré et coupé en morceaux, près du grand pont. Voilà de quelle manière les radicaux entendent et pratiquent le respect des capitulations. Un parti qui se comporte de la sorte ne se met-il pas au ban des sociétés civilisées. ?

Tel est le récit fait par l'*Ami de la Religion* ; mais comme il est des gens qui peuvent le traiter d'histoire, de contes de jésuites, nous reproduisons ci-dessous le récit des atrocités de l'armée radicale, donné par un journal qu'on ne peut suspecter d'être jésuite ou affilié aux jésuites ; ce journal c'est le *Courrier de l'Europe*.

— On écrit de Fribourg, le 15 nov. — « Je m'empresse de vous adresser cette lettre, qui malheureusement vient tout à l'encontre de certain récits que, dans mon désir d'impartialité, j'avais cru pouvoir accueillir avec confiance, et dont je vous avais adressé hier un aperçu, relativement à l'ordre qui avait, disait-on, présidé à la prise de Fribourg. — Quoi qu'en vérité, je n'aie que de bien tristes choses à vous raconter, je m'empresse de profiter du rétablissement des communications qui m'assure-t-on, pourra avoir lieu dans la mati-

née de demain, pour vous donner quelques détails sur ce qui vient de se passer dans cette malheureuse ville. Qu'il me suffise d'abord de vous dire qu'une ville prise d'assaut n'eût pas été beaucoup plus mal traitée que vient de l'être Fribourg. Des excès de tout genre ont été commis jusque dans le sein des églises, où les choses sacrées ont été en butte aux plus indécentes outrages, et les ornements sacerdotaux pillés, lacérés et traînés dans la boue. Le couvent des Pères Ligoriens, le pensionnat des Jésuites et le séminaire ont été pillés de fond en comble. L'habitation de M. le chancelier Von der Veit, celle de M. Fournier, et d'une foule d'autres tant en ville qu'à la campagne, ont été dans le même cas. Après avoir brisé les vitres, les glaces et les cloisons intérieures, les meubles étaient jetés pêle-mêle par les fenêtres. Les caves des hospices ont été enfouées, et le vin transporté çà et là dans la ville, au milieu des cris et des menaces de Pivresse. On a eu à déplorer des outrages bien plus coupables encore, si c'est possible. Voilà, messieurs, une partie de l'affreux spectacle dont j'ai été le témoin. Je ne vous parle pas des dégâts bien plus grands encore commis dans la campagne, où l'on a poussé l'excès d'une stupide et révoltante fureur jusqu'à égorger le bétail. » — *Courrier de l'Europe*.

« Nous le disions hier encore : Pour les révolutionnaires, toutes les congrégations religieuses, toutes les institutions catholiques, les prêtres séculiers eux-mêmes, ne sont que des Jésuites. Le radicalisme français nous le déclarait dernièrement sans aucune ambiguïté ; le radicalisme suisse nous le prouve aujourd'hui par l'acte le plus inique et le plus hideux : Voici le décret que le gouvernement provisoire de Fribourg vient de publier :

« Le gouvernement provisoire du canton de Fribourg, appelé par les circonstances à prendre les mesures les plus urgentes pour arrêter le cours des maux qui accablent la patrie et en prévenir le retour :

Considérant que l'accession du canton de Fribourg à la ligue anti-nationale dite le Sonderbund, est principalement l'œuvre des Jésuites et de leurs affiliés. . . . décrète : 1o. Les Jésuites, les corporations, congrégations et corps enseignants affiliés à cet ordre sont expulsés à perpétuité du territoire fribourgeois. 2o. Sont compris dans cette mesure : Les Jésuites, les Ligoriens, les Marianites, dits Frères Ignorantins, les Frères de la Doctrine Chrétienne, les Sœurs de St. Joseph, les Sœurs de St. Vincent de Paul (de la charité) et les Sœurs du Sacré-Cœur.

3o. Les corps et corporations de cette nature, ne pourront à l'avenir, sous aucun prétexte s'établir dans le dit canton, ou y acquérir des propriétés.

4o. Les individus appartenant à ces ordres et compagnies quitteront le canton dans le terme de trois fois 24 heures, dès la publication du présent décret.

5o. Tous les biens meubles et immeubles que possèdent les corporations susmentionnées sont réunis au domaine public. Comme il est facile de le voir, les radicaux de la Suisse, comme ceux de la France n'en veulent pas seulement aux Jésuites, mais au catholicisme lui-même.

Lucerne, autre canton catholique, loin de suivre l'exemple de Fribourg, se prépare à faire une vive résistance à l'armée radicale. — (*Ami de la Religion.*)

ANGLETERRE.—*Chambre des Communes.* Séance du 23 novembre : L'adresse en réponse au discours du trône a été adoptée. 24.—Discours de lord Bentick sur l'état du pays qu'il attribue au *free trade*. 25. Lord J. Russell annonce qu'il introduira un bill pour affranchir les juifs de quelques unes de leurs incapacités religieuses. M. Fergus O'Connor a donné avis d'une mesure pour le rappel de l'union entre l'Angleterre et l'Irlande.

25 Novembre.—M. Anthey demande la permission d'introduire un bill pour amender la loi relativement aux institutions charitables des catholiques romains. Il faisait cette demande parce que d'après une décision récente du Lord Chancelier actuel, il était douteux si l'acte légalisant les fondations pour des fins catholiques romaines, avaient un effet rétroactif, et si les institutions charitables des catholiques romains existantes alors que la loi des usages superstitieux était en vigueur, étaient aujourd'hui légales. Pour remédier à cet inconvénient, il proposait par son bill de donner un effet rétroactif aux Actes de Recours (*Relief Acts*), et par là de mettre les catholiques romains du pays en état de pouvoir se présenter devant les cours en Angleterre. Ce bill, s'il passait, donnerait aux institutions charitables des catholiques, le même effet que celui que le Lord Chancelier proposa par son bill, de donner aux institutions protestantes de la même nature. Les catholiques romains ne désirent nullement dérober leurs institutions charitables aux investigations ; ils veulent qu'elles soient sous le contrôle des cours du pays. Par son bill, il proposait de donner au Lord Chancelier, une juridiction sur les fondations pieuses des catholiques, semblable à celle qu'il a maintenant sur celles des protestants.

Sir George Grey dit qu'il ne s'opposerait pas à l'introduction de ce bill, mais qu'il ne s'engageait à rien autre chose qu'à lui donner une considération impartiale. Il pensait que l'honorable membre rencontrerait dans le progrès de ce bill plus de difficultés qu'il ne se l'imaginait.

M. Anthey obtient aussi la permission d'introduire un bill pour le rappel de tous les statuts pénaux portés contre les catholiques romains pour cause de religion. Ces statuts quoique dormants maintenant, pouvaient, à moins d'être rappelés, être remis en vigueur.

Chambre des Lords, 2 décembre.—Le marquis de Lansdowne a demandé qu'il fut nommé un comité spécial pour s'enquérir sur les causes de la détresse commerciale actuelle, cette demande a été accordée à l'unanimité. Ce comité est composé du Duc de Richmond, comte Grey, comte d'Auckland, marquis de Salisbury, comte Ashburton, lord Brougham, comte Ellenborough, comte St. Germain, lord Glenelg, lord Beaumont, comte Grenville, lord Adrossan, des lords Kinnaird, Wharmcliffe, duc de Montrose, marquis de Clanricarde, lord Stanley, Campbell, Monteagle, et du marquis de Landowne.

FREE TRADE.—*Londres*, 3 décembre. Dans quelques jours un comité dans chacune des deux chambres du parlement sera saisi d'une question vitale qui touche les intérêts les plus intimes de l'empire britannique ; savoir une recherche sur la cause de la détresse commerciale récente, et jusqu'à quel point le cours monétaire a du influer sur cette détresse. Les conséquences les plus importantes pourront ou non, résulter d'une recherche de cette nature, suivant la manière dont elle sera faite : les plus grands avantages ou les plus grands maux en résulteront pour le pays, suivant la décision qui sera adoptée par ces comités. Suivant nous, il est assez évident que pour en venir à une juste conclusion, toute la question du commerce libre doit être considérée, car il sera impossible d'en venir à une solution équitable et satisfaisante à l'égard du cours monétaire, avant d'avoir compris parfaitement les relations commerciales des pays étrangers avec la Grande-Bretagne. Si dans les transactions commerciales, il est prouvé que l'Angleterre achète de l'étranger plus qu'elle ne peut payer, il est évident que toute tentative d'adapter le cours monétaire aux besoins du pays sera parfaitement futile jusqu'à ce que le commerce national ait été mis en rapport avec les moyens nationaux. Lorsque sir Robert Peel possédait de la *furce* du commerce libre, parut penser que si l'Angleterre importait tous les produits de l'univers, que si non seulement elle les importait, mais encore elle les consommait, ce serait un avantage national, peu importe que les autres matières du globe puissent ou non chez nous une valeur annuelle de £10,000 ; la multitude irréfléchie accepta cette opinion, persuadée, croyons-nous, que l'honorable Baronet jouissait de la prérogative royale, de ne jamais pouvoir faire mal.

Ces comités avant d'entreprendre de régler le cours monétaire doivent commencer par dévider l'écheveau par le bon bout ; ils doivent s'assurer de l'étendue du commerce que l'Angleterre fait avec les autres pays, et ce qu'il sera suivant les apparences, sous le système de commerce libre. La question n'est pas de connaître combien de millions de produits nous pouvons exporter, ou combien de millions nous pouvons importer, mais le rapport qui existe entre l'importation et l'exportation. Si l'Angleterre exporte, ou de toute autre manière a payé aux étrangers, £60,000,000 par année, tandis que de l'autre côté, les étrangers ont pris de nous qu'au montant de £50,000,000, il y a contre nous une balance de £10,000,000 qui ne peut être couverte par aucune loi sur le cours monétaire. Donc, si cette recherche est faite dans cet esprit, si elle est faite avec la détermination de chercher la vérité et non pour servir les fins d'un parti, nous le disons avec confiance, il sera prouvé qu'on ne peut continuer le système du commerce libre, sans occasionner la ruine de l'empire. On devrait considérer combien déjà est considérable le montant de nos achats à l'étranger pour les produits que nous ne pouvons nous procurer que chez eux, tels que le coton, le tabac, le bois, le lin, le chanvre, le goudron, les raisins, le suif, le thé et une proportion considérable de

grains et autres provisions ainsi qu'une quantité considérable d'articles d'une importance mineure ; tandis que sous le système du commerce libre, nous proposons de donner aux étrangers le monopole du transport de l'importation et de l'exportation. Nous espérons que ces comités, réduiront en chiffres toutes ces considérations ; c'est une affaire très facile, et alors ils arrêteront la balance entre ce qui sort du pays et les revenus nationaux. C'est la seule manière mercantile d'arriver à une juste conclusion, et c'est seulement sur ce principe qu'on peut baser une mesure propre à remédier à la détresse nationale et à assurer le bonheur permanent du pays. Si nous pouvions espérer que les investigations qui vont être faites, seront guidées par un esprit candide et impartial à la recherche de la vérité, nous n'en craindrions nullement le résultat, et nous serions assuré que la Grande-Bretagne surmonterait la tempête dont elle est menacée, quelque noir que soit aujourd'hui l'horizon national.

EXPÉDITION ARCTIQUE.—Il a été décidé d'envoyer trois expéditions vers les régions arctiques à la recherche de sir John Franklin et de ses compagnons. La première, se dirigera sous quelques jours vers le détroit de Behring ; la seconde, sous le commandement du capitaine sir James Ross, mettra à la voile dans les premiers jours du printemps, pour la Baie de Baffin, et la troisième, sous la direction de sir John Richardson, se fera par terre. (*Liverpool Paper.*)

DIGNITAIRES DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE.—D'après un ordre de *Downing Street*, les archevêques et évêques catholiques romains dans les colonies britanniques, seront à l'avenir officiellement appelés : " *Votre Grâce* ou *Votre Seigneurie*," suivant le cas.

Le discours de la reine a été transmis mot à mot, dans une étendue de 1,300 milles en Angleterre et en Écosse, dans l'espace de deux heures par le télégraphe électrique. C'est justement 55 lettres par minute ou 430 mots par heure.

FRANCE.—Les chambres ont été convoqués pour le 28 de décembre. Les revenus de douanes montrent une diminution de 16,597,068 francs pour l'année 1847. Les arrangements au sujet de la poste entre l'Angleterre et la France sont terminés, et à compter du premier janvier, il y aura deux mailles chaque jour entre Londres et Paris.

—Des assemblées en faveur d'une réforme électorale s'y tiennent de tous côtés.

IRLANDE.—La souscription en faveur du monument O'Connell, s'élève à £15,000 sterling.

ESPAGNE.—Les troupes de la Reine ont fait 200 carlistes prisonniers.—M. Mon, a été élu président de la chambre des députés.

La Banque de l'Union à Madrid est en faillite par suite du divertissement fait par un de ses directeurs, d'un montant considérable.

GALICIE.—Le pays est inondé ; le typhus fait de grands ravages, et la famine et le choléra s'approchent en même temps.

BELGIQUE.—La chambre des représentants belges a terminé la discussion de l'adresse, après avoir adopté par 64 voix contre une, le paragraphe renfermant une déclaration de confiance dans le cabinet. Les membres appartenant au parti vaincu, (le parti catholique) se sont abstenus de voter.

CONSTANTINOPLE.—Depuis son apparition en cette ville, le choléra n'a pas acquis une grande intensité ; dans une espace de quinze jours, une vingtaine de cas à peine ont été signalés, et sur ce nombre trois ou quatre seulement ont été suivis de mort.

PORTUGAL.—Le ministère a résigné ; des nouvelles élections se sont terminées le 28.

RUSSIE.—Des avis officiels annoncent que le choléra a fait de nouveaux progrès à Moscou.

La Gazette d'Augsbourg, annonce que le 12 novembre, une horrible conspiration avait été découverte à Naples, et que 24,000 livres avaient été promises à celui qui porterait le premier coup au roi. Vingt-quatre personnes gravement compromises, ont été arrêtées.

Le 26, un protocole a été signé à Londres, sanctionnant l'intervention des puissances européennes dans les affaires de la Suisse.

AMERIQUE DU SUD. YUCATAN.—Il y a eu le 16 novembre une bataille entre les révolutionnaires et l'armée de Bogardo, cette dernière a été victorieuse. Un corps de 5,000 sauvages, s'est emparé de Yucuco après un combat de 26 heures. 15,000 sauvages sont en armes. Les affaires sont arrêtées, et la plus grande consternation règne dans le pays.

ETATS-UNIS.—Suivant le *N. Y. Herald*, il régnerait une mésintelligence d'une nature assez grave dans le cabinet américain. Il paraîtrait que le colonel Benton a résigné ou abandonné la présidence du comité militaire, parcequ'il n'a aucune confiance dans le cabinet actuel. Nous apprenons qu'édans certain quartier ont fait de grands efforts pour renverser ce cabinet.

CONGRES. Chambre des Représentants.—Un comité a été nommé pour s'enquérir de l'utilité d'établir une réciprocité commerciale entre les Etats-Unis et le Canada, de manière que les produits d'un pays soient reçus dans l'autre sur un pied d'égalité.

Le même journal rapporte que plus de 200 meetings ont eu lieu dans le but d'assurer au général Taylor, la présidence des Etats-Unis. D'un autre côté, on parle aussi de Van Buren, Clay et Buchanan, comme aspirants à succéder à M. Polk.

Neiv-Haven, 24 décembre.—Une affaire sérieuse a eu lieu hier au soir, entre quelques uns des officiers et quelques étudiants de *Yale College*. Deux des officiers ont été gravement blessés ; on craint pour les jours de l'une des victimes de cette émeute, M. Goodrich. Les émeutiers au nombre de deux, ont été arrêtés et admis à donner caution au montant de £1000, chacun.

MEXIQUE.—Le congrès Mexicain a résolu : 1o. Que le gouvernement n'écoute aucune proposition de paix tant que les envahisseurs seront sur le sol national : 2o. Que le gouvernement prenne des mesures pour continuer la guerre.

Revue Politique de la Semaine

CANADA.—*Montréal.*—La nomination des représentants pour cette cité a eu lieu le 5. On avait cru que l'élection se ferait sans contestation ; mais à la dernière heure, le parti conservateur a amené pour le représenter, MM. W. Lunn et J. Z. Mc. Kenzie, tous deux marchands. Les votes seront pris le 11 et le 12. D'après les informations reçues de Montréal, les candidats conservateurs n'ont aucune chance de succès.

Le steamer du 19 décembre, est arrivé à Boston le 4. On attendait par le télégraphe un résumé des nouvelles apportées par ce vaisseau, mais la communication se trouve interrompue au-dessus de Montréal. En attendant, nous empruntons au livre de l'*Association de la Bibliothèque de Québec*, les nouvelles commerciales suivantes, transmises hier à Québec, par une dépêche télégraphique particulière : " Les nouvelles commerciales d'Angleterre, sont très favorables ; grand nombre de lettres de change d'abord protestées, ont été acceptées. La farine a éprouvé une hausse ; elle est maintenant cotée à 29s. et la farine sure du Canada, 24s.-6d.

Nous appelons l'attention de MM. les commissaires d'écoles et des instituteurs, sur la *Nouvelle Méthode pour apprendre à bien lire*, par M. F. E. Juneau, instituteur, dont la vente est annoncée depuis quelques mois. On se procure cet ouvrage, qui fait honneur aux connaissances de M. Juneau, à l'imprimerie de M. Cowan, et chez MM. J. & O. Crémazie, libraires, rue La Fabrique, No. 12.—Voir l'annonce.

ELECTIONS TERMINEES.

La lettre C, signifie Conservateur, et la lettre O Opposition ou Réformiste.

HAUT-CANADA.

Comtés.	Représentants.
Frontenac,	Henry Smith, C.
Cornwall,	Solliciteur Gén. Cameron, C.
Stormont,	Alex. McLean, C.
Glengarry,	John S. McDonald, O.
Toronto,	{ Proc. Gen. Sherwood, C.
	{ W. H. Boulton, C.
Brockville,	Geo. Sherwood, C.
Hastings,	B. Flint, O.
London,	Wilson, C.
Niagara,	Dixon, C.
Kingston, (cité.)	G. A. McDonald, C.
Essex,	W. Robinson, C.
Hamilton,	Col. Prince, C.
Northumberland,	Sir A. McNab, C.
Prescott,	Meyers, C.
Grenville,	Johnson, O.
Oxford,	Burritt, O.
Huron,	Hincks, O.
York, 1ère div. (Riding)	Cayley, C.
	J. II. Price, O.

BAS-CANADA.

Québec, (cité.)	{ T. C. Aylwin, O
	{ J. Chabot, O.
Montréal, (comté)	A. Jobin, O.
Dorchester,	F. Lemieux, O.
Québec, (comté)	J. P. O. Chauveau, O.
Bellechasse,	A. N. Morin, O.
Montmorency,	J. Cauchon, O.
Missisquoi,	Proc. Gen. Badgley, C.
Ottawa,	J. Égan, C.
Sherbrooke, (ville)	B. C. A. Sugy, (?)
Mégantic,	D. Daly, C.
Saint Maurice,	L. J. Papineau, O.
Stanstead,	J. McConnell, C.
Champlain,	L. Guillet, O.
Lotbinière,	J. Laurin, O.
Verchères,	J. Leslie, O.
Richelieu,	Dr. Nelson, O.
Trois-Rivières,	Dumoulin, O.
Islet,	Fournier, O.
Kamouraska,	Marquis, O.

Nous n'avons que des rapports contradictoires sur l'élection de Portneuf.

ELECTIONS FIXEES.

Deux-Montagnes, Durham, Beauharnois, 3 janvier ; Halton, York, 3e. division, 4 ; Haldimand, Montréal, Terrebonne, 5 ; Prince Edward, 7 ; York, 2e. division, 8.

Un Bureau de poste a été ouvert, hier à la Pointe Lévy. M. R. Buchanan est le maître de poste. Départ de la Pointe-Lévy : 7h. 30 m, A. M. De Québec, à 9h. A.M. tous les jours, excepté les Dimanches.

BAPTEMES & SEPULTURES de la paroisse de Notre-Dame de Québec, pendant l'année 1847.

Baptêmes,	1227
Sépultures—au-dessous de 7 ans.	713
Do au-dessus	409
	1121
Excédant des Baptêmes sur les	
Sépultures,	105

Bulletin Commercial.

STATISTIQUE

des Bois importés à Liverpool.

	1846
De Québec,	116 vaiss. 77,640 ton.
" St. Jean, N.B. 235 "	612,540 "
" Baltique,	131 " 31,873 "
	1847
De Québec,	94 vaiss. 69,226 ton.
" St. Jean, N.B. 177 "	69,226 "
" Baltique,	77 " 24,290 "

Prix du Marché à Bois.

Liverpool, 4 Déc. 1847.

Pin jaune, Québec,	s	d	s	d
? pied cube,	1	1	@	1 3
Pin jaune, St. Jean, N.B.				
? pied cube,	1	3	@	1 6
Pin jaune, Miramichi, Baie des Chaleurs, do	1	0	@	1 2
Pin jaune, Nouv. Ecosse et Isle du Prince Ed.	1	0	@	1 1½

Pin rouge, Québec,	1	7	@	1	9
Pin rouge, N.-Brunswick et Nouv. Ecosse,	1	1	@	1	4
Épinette blanche, do	1	0	@	1	0
Chêne,	2	2	@	2	4
Orme,	1	5	@	1	7
Frêne,	1	1	@	1	3
Bouleau, St. Jean, &c. Nouv. Brunswick.	1	2	@	1	6
Mats, pin jaune,	2	0	@	3	0
" pin rouge,	3	0	@	3	6
Esparses, N.-Brunswick et Nouv. Ecosse,	1	4	@	1	8
Madriers, $\frac{3}{4}$ 100, pin jaune Québec, 1e. qualité,	£0	0	@	0	0
Do do 2e. qual.	£8	0	@	10	0
Do do 3e. qual.	£7	0	@	8	0
Do épinette blanche,	£8	0	@	9	0
Do do N. Bruns. pin et épinette blanche $\frac{3}{4}$ pied, 2 pes. épais.	1½ d.	@	2½ d.		
Do do bois dur do	2½ d.	@	3d.		
Planches, sapin $\frac{3}{4}$ pied, 1 pc. épais.	1d.	@	1½ d.		
Douelles, Québ. 1e. q. M.	£40	@	£45		
Do do moy. et Inf.	£35	@	£42		
Do Poingsons, W.O. 1e. q.	£12	@	£13		
Do do do inf.	£8	@	£10		
Do do do quarts	£4	@	£7		
Latte, $\frac{3}{4}$ corde,	£2	10	@	£4	
Anspes, cérisier, $\frac{3}{4}$ doz.	£18	@	£21		
Do frêne, bouleau,	£5	@	£7		
Rames, do $\frac{3}{4}$ pied	2½ d.	@	3½ d.		
Do sapin,	1½ d.	@	2d.		

De la Baltique.

Madriers d'Archangel et Onega, $\frac{3}{4}$ 100, 1e. q. pin rouge.	£17	@	£17	10
Do 2e q.	£15	@	£16	
Do St. Petersburg, do 2d do	£15	@	£16	
Douelles, dang. et Memel. Crown Pipe, p. 200	£100	@	£110	
Latte, Dang. et Memel. 6 pds. $\frac{3}{4}$ corde	£10	@	£0	

DISTRICT DE QUEBEC.

Bulletin Judiciaire. Janv., 1848.

RATIFICATIONS.

TOUTES personnes ayant des droits ou réclamations à exercer contre les immeubles dont les acquéreurs demandent des lettres de Ratification sont obligés de les déposer dans le Bureau des Protonotaires du district de Québec huit jours, au moins, avant celui fixé pour la demande en Ratification, à peine de la perte de leurs droits.

1815. *Exparte* LA TRINITE DE QUEBEC.—Vente par JOSEPH POLIQUIN, de Pointeuf, à la maison de la Trinité de Québec, d'un terrain en la première concession de Pointeuf.—Demande en Ratification, le 21 janvier.

1805. *Exparte* JOHN LAMBLY.—Vente par l'honorable R. H. GARDNER, Juge du district de St. Francois, au dit J. Lambly, d'un lot de terre à Beauport, borné d'un côté par la veuve Jean Parent, Pierre Rainville et Simon Bédard, et d'autre côté, par Godfroy Bélanger.—Demande en Ratification le 18 janvier.

1816. *Exparte* Monseigneur PIERRE FLAVIEN TURGEON, Evêque de Sydmie.—Vente par PATRICK McINNENLY, de Ste. Foy, au dit Seigneur de Sydmie, d'un lot de terre au lieu appelé Pointe à Fitzau, sudside paroisse, borné d'un côté par l'honorable G. Pemberton et d'autre côté par le vendeur.—Demande en Ratification, le 15 janvier.

1973. *Exparte* Les OFFICIERS de l'ARTILLERIE de Sa Majesté.—Vente par JOHN QUINN, aux dits officiers, d'un terrain rue St. Charles, Basse-ville de Québec, tenant d'un côté à John McKenna, et d'autre côté à Charles Ménard. Demande pour Ratification, le 25 janvier.

1964. *Exparte* Dame ISABELLE HOLMES. Vente par FRANCOIS ROULEAU à la dite Dame Holmes, d'une terre paroisse Ste. Claire, bornée d'un côté par Pierre Blanchette et Michel Lapointe. Demande pour Ratification, le 27 janvier.

Variétés.

DE DIVERS EMPLOIS DE LA FEUCLE

DE POMMES DE TERRE.

Le luxe de nos tables a tiré un très-bon parti de la fécule de pommes de terre qui, soit dit en passant, vaut autant que le *sagou* le *sabp* le *tupioca*, dont le seul mérite est de coûter beaucoup plus cher.

Les pâtisseries font de la fécule de pommes de terre la base des bisénits de Savoie et d'une crème qu'emploient sans le moindre inconvénient les personnes auxquelles, pour raison de santé, on interdit les farineux.

Pour cette crème, on prend une livre de lait, dont la moitié est mise sur le feu avec un quarteron de sucre; dans l'autre, on délaye trois jaunes d'œufs et une cuillerée à bouche de fécule, qu'on jette dans le lait prêt à bouillir; on remue le tout; après deux ou trois bouillons, on ajoute un peu d'eau de fleur d'orange, et la crème est faite. On peut lui donner toutes les couleurs et toutes les saveurs que l'on désire.

En substituant la fécule à la farine dans les ragoûts, on rend les sauces blanches moins visqueuses et plus légères à l'estomac.

Peu de ménages, dans les campagnes, sont assez pauvres pour ne pouvoir se procurer du lait de beurre ou écrémé; on prépare avec cette fécule, pour les enfants, une bouillie très-agréable, très-substantielle et peu coûteuse.

La fécule offre une ressource précieuse dans la plupart des maladies d'épuisement et de consommation. Pour l'homme bien portant, c'est une nourriture saine et économique.

Faits et Nouvelles

AGRICOLLES ETHORTICOLES.

Manière de détruire la Moutarde des champs, nommée communément Sénévé.—La moutarde des champs, nommée dans les campagnes, sénévé, etc., pousse si abondamment dans certaines terres ensemencées en avoine, en colza et surtout en orge, qu'elle en endommage considérablement la récolte. Pour détruire les funestes effets de cette plante, on l'arrache à la main quand on le peut; mais cette opération est longue et dispendieuse, et il n'est pas toujours facile de se procurer des journaliers pour l'exécuter. Frappé de ces inconvénients, M. Huguet, maître de poste aux chevaux à Bar-le-Duc, a eu recours à un moyen que nous l'avons vu employer et que nous recommandons aux cultivateurs. Aussitôt que les sénévés montrent leurs fleurs au-dessus de la récolte à laquelle ils nuisent tant, M. Hugues les fait faucher

au-dessus de cette récolte. Ainsi rognés, les sénévés cessent de croître: les plantes utiles, qui profitent de l'engrais végétal formé à leurs pieds par les sommets fauchés des sénévés, se développent et prennent rapidement le dessus.

Aire des Granges.—On rencontre dans le grand-duché de Hesse, des aires de granges faites avec des pierres d'argile convenablement séchées, que l'on unit au moyen d'un mortier un peu épais coulé entre les joints. Au-dessous de ce sol, on étend l'aire; si ce sous-sol a conservé un peu d'humidité, ces aires ne se crevassent pas facilement, elles sont d'une durée plus longue que les aires battues, elles coûtent moins cher et elles se réparent plus facilement.

Destruction des Insectes, des Vers, des Limaces et des Chenilles, qui dévorent les jeunes plantes et dépouillent les arbres des jardins.—On fait un mélange d'eau de chaux vive et de soufre en poudre, en calculant au poids sur un sixième de chaux, et un sixième de soufre proportionnellement à la quantité d'eau employée, et avec ce mélange que l'on a fait bouillir dans un vase en fonte, on arrose matin et soir le terrain et les arbres infectés par les insectes que l'on veut détruire. Il suffit, pour les faire disparaître, de répéter pendant quelques jours cette opération aussi sûre et facile que peu coûteuse.

Procédé contre le flux de gomme des Cérissiers.—Tous les moyens qui ont été proposés contre le flux de la pomme des arbres fruitiers à noyau sont demeurés insuffisants pour le cerisier. Le hasard vient d'indiquer le savon noir comme un remède aussi prompt qu'infailible. On en dépose une couche sur l'écorce de l'arbre et on l'entoure d'un bandeau. C'est ainsi que l'on a rendu à une végétation vigoureuse un grand nombre de cerisiers malades.

Lavage des Etoffes de Laine.—La méthode de laver les étoffes de laine, de manière à les empêcher de se retirer est une chose de si grande utilité dans le ménage, qu'on ne trouvera pas hors de propos qu'on en dise ici quelque chose. C'est avec plaisir que nous transmettons à nos lecteurs ce procédé si simple.

On doit savonner et laver toutes les étoffes de laine, d'abord dans l'eau bouillante, et aussitôt qu'elles sont nettoyées, les mettre en l'eau froide, on les tord, puis on les fait sécher.

Correspondances.

D. N. St. C... écr., Sherbrooke.—Lettre reçue, journaux expédiés. Nous sommes très sensible à vos bons souhaits; puissent-ils se réaliser!
Messire N. J. K... St. Thomas.—Lettre reçue, journaux expédiés.
Messire L. P... St. Gervais.—Lettre reçue, journaux expédiés.
Messire Desruisseaux, Carleton.—Argent reçu.

PLACES DANS UN BANC.

UNE personne désirerait louer UNE ou DEUX PLACES dans un banc à la cathédrale. S'adresser au Bureau de l'Ami de la Religion et de la Patrie.

AVIS

Aux Entrepreneurs de Batisses.

DES soumissions cachetées seront reçues au Bureau des soussignés, de la part de personnes compétentes, jusqu'au 15^{ème} JOUR DE JANVIER prochain (inclusivement) pour l'érection d'une Villa en briques à deux étages, avec apprentis, écuries, remises, etc., à être bâties sur la rive droite de la rivière St. Charles à la distance à peu près d'un mille au delà du Pont Dorchester.

Des plans et devis seront prêts JEUDI prochain le 30 courant.

Les propositions devront être soumises, comme suit :

“ Pour ouvrage de maçonnerie de pierre et de briques y inclus les excavations.

“ Plâtrage.

“ Charpente et menuiserie.

“ Ferblanterie.

“ Ouvrage de peintre, de plombier et de vitrier.

Les soussignés sont autorisés à dire que le propriétaire des constructions ne s'engage pas à accepter les soumissions les plus basses mais se réserve le droit de les choisir.

J. P. M. LECOURT & Co.

Architectes et Ingénieurs Civils.

Bureau No. 29, Rue Buade, }
(Vis-à-vis du Chien d'Or)
Québec, 31 décembre 1847.

AVIS aux Commerçants.

A VENDRE.

UN emplacement situé sur la rue St. Anselme, faisant face à la rue St. Gabriel, de 42 pieds de largeur sur 52 pieds de profondeur. Ceux qui désireraient acheter un terrain pour bâtir une Maison de Commerce ne pourraient mieux faire qu'en l'acheter; il est situé dans le centre le plus populeux du quartier, place très avantageuse pour le commerce, à la distance de 60 pieds seulement de la rue St. Vallier.

S'adresser à

STANISLAS DRAPEAU,

No. 15, rue St. George, Faub. St. Jean.
31 Déc. 4817.

JOSEPH CADOTTE,

Rue St. Pierre, près du Marché,
BASSE-VILLE.

FAIT ses plus sincères remerciements au public en général pour l'encouragement qu'il en a eu jusqu'ici, et l'insigne respectueusement qu'il aura toujours constamment en main, comme ci-devant,

HARNAIS, BOTTES et SOULIERS
FRANCAIS, etc.

Quantité de CUIRS CANADIENS, tels que peaux de Mouton, Veau, à des prix très modérés.
POINT DE SECOND PRIX.

Québec, 24 décembre, 1847.

AVIS.

Le soussigné fait ses remerciements à ses amis et au public en général de l'encouragement libéral qu'il a reçu depuis qu'il a établi son moulin à rabotter, et il prend la liberté de les avertir qu'il sera prêt dans quelques jours à scier des madriers et toutes espèces de bois de construction. Il se flatte que comme il a réduit ses prix d'un tiers, on voudra bien lui continuer les mêmes faveurs qu'il a reçues jusqu'à présent.

G. O. FISET, jr.
Québec, 24 décembre 1847.

Pharmacie Canadienne

du

DOCTEUR GIROUX,

Haute-Ville, Rue St. Jean, No. 24, Québec.

AVIS.

LES soussignés étant nommés Exécuteurs du testament et dernière volonté de feu Thomas Fargues, en son vivant de la cité de Québec, médecin et chirurgien et gradué de l'Université d'Edimbourg, requièrent toutes les personnes qui sont endettées à la succession du dit feu Thomas Fargues de venir régler immédiatement, et celles qui ont des réclamations contre la dite succession de faire tenir leurs réclamations à R. E. Caron, l'un des soussignés.

ED. CARON,

ANT. PARANT,

Exécuteurs Testamentaires

Québec, 24 décembre 1847.

NOUVELLE

Méthode

POUR APPRENDRE A BIEN LIRE.

PAR T. F. JUNEAU,
INSTITUTEUR.

EXTRAIT du Journal de Québec, du 23 octobre 1847.

Mr. le Rédacteur.—Vous avez eu la bonté, dans votre journal du 5 du présent mois, de faire de votre propre mouvement, un rapport favorable de mon édition de la *Nouvelle Méthode pour apprendre à bien lire*, augmentée de l'analyse énonciative et de quelques chapitres utiles sur différents sujets. Je vous en suis très reconnaissant, et si j'avais connu plutôt le jugement favorable que vous portez sur cet ouvrage, je vous aurais suggéré quelques nouvelles idées qui me sont venues dans le long intervalle qui s'est écoulé entre sa composition et sa publication. Le mérite particulier de cette méthode consiste spécialement à faire distinguer par les élèves, en peu de mois et même en peu de semaines, dans leur lecture, toutes les parties du discours, et cela d'une manière qui paraît incroyable aux personnes qui ne connaissent point ma manière d'enseigner.

Voici comment je fais apprendre à mes élèves, et de suite les définitions des dix parties du discours, ainsi succinctement rédigées par M. Berthelot, d'après celles de l'abbé Girard :

1. L'article annonce la chose,
2. Le substantif la nomme,
3. Le pronom la rappelle,
4. L'adjectif la qualifie,
5. Le verbe peint l'événement.
6. L'adverbe modifie,
7. Le nombre calcule,
8. La préposition exprime les rapports entre les choses.
9. La conjonction lie les parties du discours.
10. La particule exprime les affections de l'âme.

Quand avec le secours de ces dix définitions, on a expliqué aux élèves tous les mots que renferment les quatre ou cinq premières leçons de cet ouvrage de Palairé, il est bien rare que les élèves ne puissent rendre compte de toutes les parties du discours, dans quelques livres qu'on les fasse lire. Je laisse à juger au lecteur s'il est possible que les enfants puissent faire des progrès aussi rapides d'après l'ancienne manière d'enseigner.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

F. E. JUNEAU, Inst.

A VENDRE A L'IMPRIMERIE DE

Wm. Cowan,

No. 22, Rue Lamontagne, Québec.

La Lyre Canadienne,

A vendre à ce Bureau.

La 5^e livraison de la *Lyre Canadienne* qui vient d'être publiée à Montréal, est en vente à ce bureau.—Prix 10 sous.

ETABLISSEMENT

DE TAILLEUR.

Le soussigné remercie ses amis et le public de l'encouragement qu'il a reçu depuis plusieurs années et les informe qu'il continue au même lieu sa BOUTIQUE de TAILLEUR et son magasin de drap de toutes sortes. En outre un assortiment de casques, gants etc., de toutes sortes et faits dans le meilleur goût à des prix très modérés.

N. B. Il exécutera avec ponctualité tous ordres qui lui auront été confiés.

EDOUARD THIVIERGE.

Marchand tailleur.

St. Roch, 24 Déc. 1847, rue du Pont, no. 24.

ON EXECUTE

A CETTE IMPRIMERIE

TOUTES SORTES D'OUVRAGES EN TYPOGRAPHIE, TELS QUE

Pamphlets, Livres, Affiches, Circulaires, Lettres Mortuaires, etc., dans le dernier goût et ponctuellement, en couleurs variés, Or ou Bronze.

Le tout imprimé avec soin et d'après les derniers perfectionnements.

On se charge aussi de faire exécuter toute espèce de GRAVURE sur Sceaux et Cachets pour Cours de Justice, Conseils Municipaux, Notaires, etc., et tout ce qui est du ressort de l'impression en taille douce ou en lithographie.

RELIURE EN TOUS GENRES,

BROCHURE DE PAMPHLETS AVEC COUVERTS SIMPLES OU ORNÉS DE DESSINS EN GRAVURES OU EN LITHOGRAPHIE.

TRAITE' ELEMENTAIRE

de

MUSIQUE VOCALE.

PAR T. F. MOLT,

Organiste de la Cathédrale de Québec.

S'adresser au propriétaire soussigné.

STANISLAS DRAPEAU.

Bureau de *L'Ami de la Religion et de la Patrie.* } QUEBEC.

PRIX : 2s. 6d. chaque exemplaire.—GRANDE REDUCTION : 24s. la douzaine.

On se procure aussi cet ouvrage à la Librairie Ecclésiastique de MM. J. & O. Crémazie.

L'Ami de la Religion et de la Patrie.

Ce Journal paraît tous les VENDREDIS, en 5 pages, 24 colonnes de matières. Le prix d'abonnement est de DEUX PIASTRES par année, outre les frais de poste, payables par semestre.

On ne s'abonne pas pour moins de six mois. Ceux qui veulent discontinuer, sont obligés d'en donner avis un mois avant l'expiration du semestre. Les lettres, paquets, argent, correspondances, etc., doivent être adressés, francs de port à STANISLAS DRAPEAU Propriétaire, au Bureau du Journal, No. 22, Rue Lamontagne, Basse-Ville, Québec.

Les annonces seront publiées aux taux ordinaires des autres journaux.

On s'abonne à Montréal, à la librairie Canadienne de E. R. Fabre, écr., 3, Rue St. Vincent.

Imprimé et Publié par STANISLAS DRAPEAU, Imprimeur-Propriétaire, No. 22, Rue Lamontagne, Basse-Ville, Québec.